



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
RÔLE DE PERCEPTION ET COMPTES DE TAXES 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

1. Conformément à l'article 1007 du Code Municipal, le rôle général de perception de l'année 2025 est déposé au bureau et que l'envoi des comptes de taxes a été effectué.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 31 JANVIER 2025

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 31 janvier 2025, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2025

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière